



Chers Collègues de Droit Public de France Travail Occitanie,

Vous trouverez en pièce jointe **l'instruction 2024-9 du 16 février 2024 relative à la Campagne 2024 d'avancements de niveau et de changements de catégorie d'emplois au choix concernant les agents publics de France Travail.**

Pour **l'Occitanie**, il n'y a, malheureusement, que **3** possibilités de changement de niveau !

- **2 du niveau 2.1 vers le niveau 2.2**
- **1 du niveau 2.2 vers le niveau 2.3**

Il y a 6 possibilités de changement de catégorie pour l'ensemble de la France métropolitaine et DROM.

Ces 6 quotas de changement de catégorie ne sont pas ventilés par région, de fait de leur nombre ultra minime !

Le **SNU FSU**, **1^{er} syndicat national et régional des agents de droit public de France Travail**, rappelle que la promotion dite « au choix » est à la seule main de la hiérarchie sans intervention aucune de vos élu-es en CCPN et CCPLU.

C'est le fruit de la classification de 2021 (adoubée par CFDT-CGC-CGT), que le **SNU FSU** n'a pas, lui, validé !

Des concertations sur la classification de droit public sont prochainement prévues au niveau national (**début le 28 mars 2024**), espérons que celles-ci nous amènent à de vraies évolutions en terme de gains financiers et de déroulement de carrière pour les agents publics, pas comme en 2021.

Dans tous les cas, le **SNU FSU** s'y emploiera avec force et détermination !

Retrouvez le guide des droits du **SNU FSU** actualisé ici
-> <https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/guide-des-droits>



